

	PERIL ANIMALIER	Page : 1/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION

II- Présentation de l'Aéroport International Limoges Bellegarde :

III- Le milieu naturel

- a) Situation Géographique :
- b) La Zone Voisine Aéroportuaire (ZVA) :
- c) Zone Aéroportuaire (ZA) :

IV- La faune

- 1) Les oiseaux
- 2) Les mammifères

V – Fiche par espèce des animaux concernés par la demande de dérogation d'effarouchement intentionnel et de prélèvement:

VI- Les moyens mis à dispositions pour le PP

VII- Consignes Service Prévention Péril Animalier de Limoges

VIII- Formation des agent PPA

VIV- Cerfa n° 13 616 *01

VIV- Modalités d'élaboration des comptes rendus d'opérations

	PERIL ANIMALIER	Page : 2/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

I- INTRODUCTION :

Veillez trouver ci-dessous les éléments afin d'instruire le dossier concernant la demande de dérogation quinquennale pour effarouchement et prélèvement des espèces protégées dans le cadre du péril animalier sur l'aéroport de Limoges Bellegarde.

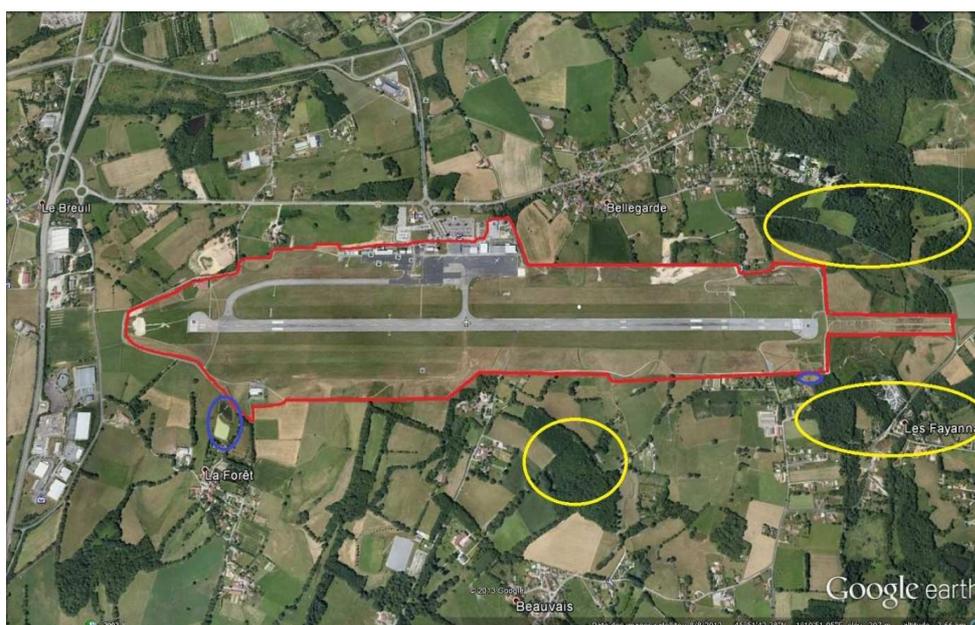
Le péril animalier est pris en compte dans le code de l'aviation civile et dans le code de l'environnement. La gestion du péril animalier est règlementée conformément aux directives de l'AESA (Agence Européenne de Sécurité Aéronautique) relatif à la prévention du péril animalier dans les aéroports, qui ont été rédigés en respectant le principe d'éviter-réduire les impacts sur les espèces.

II- Présentation de l'Aéroport International Limoges Bellegarde :

L'aéroport est géré par la chambre du commerce et d'industrie de Limoges. En 2019, la plateforme a totalisé 4488 mouvements commerciaux pour 300840 passagers et 22895 mouvements d'avions non commerciaux.

Conformément à l'AESA, le **S**ervice de **S**auvetage et de **L**utte contre les **I**ncendies d'**A**éronefs (SSLIA) en plus de sa mission première, met en œuvre le **S**ervice de **P**révention **P**éril **A**nimulier (SPPA) .

III- Le milieu naturel



Légende :

Zones jaune : zones boisées

Zone bleu : étangs

Zone en rouge :
Zone voisine aéroport

	PERIL ANIMALIER	Page : 3/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

a) Situation Géographique :

La plateforme de Limoges se situe vers le centre France, côté ouest du massif central. Notons que cette position géographique est traversée par un important flux migratoire qui est bien évidemment un facteur de risque supplémentaire en matière de PPA.

b) La Zone Voisine Aéroportuaire (ZVA) :

La ZVA est constituée de champs cultivés, de pâtures qui offrent de la nourriture abondante aux animaux. Les 3 zones boisées principales en jaune sur la carte constituent des lieux de gagnages et de nidifications pour les oiseaux.

Les étangs, en bleu sur la carte, proches de la ZA contribuent également à enrichir la biodiversité.

c) Zone Aéroportuaire (ZA) :

La ZA (délimitée en rouge sur la photo) représente une superficie de 170 Ha entièrement clôturée. Celle-ci est composée de zones plus ou moins herbeuses et de fossés qui constituent un facteur attractif pour les animaux.

La ZA est soumise à un plan de fauche annuel (voir annexe 4 ; consignes SPPA).

Notons également que la pression humaine dans l'enceinte est quasi inexistante.

IV- La faune

Tableaux qui regroupent les espèces animales qui ont été observées durant 2012-2019.

NB : La fréquentation des espèces est établie de la façon suivante :

INDICE DE PRESENCE DE LA FAUNE	CONSIDERANT
Très fréquent	Sédentaire à l'aéroport, présent toute l'année avec renforcement des effectifs en hiver.
Fréquent	Sédentaire à l'aéroport, présent toute l'année sans renforcement des effectifs l'hiver.
Occasionnel	Présence occasionnelle liée à des facteurs météorologiques et/ou oiseaux migrateurs présents uniquement dans la période d'hivernage ou de reproduction.
Peu fréquent	Passages migratoires, haltes de courte durée.
Rare	Présence très rare (une ou deux observations annuelles).

1) Les oiseaux

Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Alaudidae	Occasionnel
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Accipitridae	Rare
Becasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Scolopacidae	Occasionnel
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Scolopacidae	Occasionnel
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Motacillidae	Fréquent
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Accipitridae	Très fréquent
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Phasianidae	Peu fréquent
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Anatidae	Fréquent
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Fringillidae	Occasionnel
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Scolopacidae	Occasionnel
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Corvidae	Très fréquent
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	Strigidae	Fréquent
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Ciconiidae	Rare
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Corvidae	Très fréquent
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Cuculidae	Rare
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Scolopacidae	Rare
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Recurvirostridae	Rare
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Tytonidae	Fréquent
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Sturnidae	Très fréquent
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Phasianidés	Occasionnel
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Falconidae	Très fréquent
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Falconidae	Peu fréquent
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Corvidae	Fréquent
Goeland leucophée	<i>Larus cachinnans</i>	Laridae	Occasionnel
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticulus</i>	Charadriine	Rare
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Turdidae	Fréquent
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Turdidae	Fréquent
Grue cendrée	<i>Gru grus</i>	Gruidae	Rare
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Ardeidae	Fréquent
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Strigidae	Rare
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Upupidae	Occasionnel
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Oriolidae	Rare
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Apodidae	Occasionnel
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Alcedinidae	Occasionnel
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Turdidae	Très fréquent
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Aegithalidae	Occasionnel
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Paridae	Très fréquent
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Paridae	Très fréquent
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Accipitridae	Occasionnel
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Passeridae	Très fréquent

Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Laridae	Occasionnel
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	burhinidé	rare
Pic noir	<i>Picus viridis</i>	Picidés	Rare
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Picidae	Rare
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Corvidae	Très fréquent
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Laniidae	Occasionnel
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Columbidae	Fréquent
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Columbidae	Fréquent
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Fringillidae	Occasionnel
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Turdidae	Très fréquent
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Turdidae	Fréquent
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Turdidae	Occasionnel
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Columbidae	Occasionnel
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Charadriidae	Occasionnel

2) Les mammifères

<u>Espèces</u>	<u>Nom latin</u>	<u>Famille</u>	<u>Fréquentation</u>
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Canidés	Fréquent
Blaireau	<i>Meles meles</i>	mustelinae	Occasionnel
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	myocastoridae	Fréquent
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	leporidae	Fréquent
Lièvre brun	<i>Lepus europaeus</i>	leporidae	Fréquent
Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>	cervidé	Rare
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	suidé	Rare
Chat domestique	<i>Felis sylvestris catus</i>	Felidé	Fréquent
Chien domestique	<i>Canis lupus familiaris</i>	canidé	Rare

Aucune observation n'a, à ce jour, été effectuée sur les petits rongeurs présents sur l'ensemble de la plateforme.

	PERIL ANIMALIER	Page : 6/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

V – Fiche par espèce des animaux concernés par la demande de dérogation d'effarouchement intentionnel et de prélèvement:

Nb : L'échelle de danger figurant sur chaque fiche d'espèce et calculé selon la méthodologie d'analyse du niveau indicatif du risque animalier d'un aéroport (MANIRA-AIRPORT) calculé par AIRTRACE qui est un Centre International de Formation en Environnement Aéroportuaire.

Cette échelle se décline en trois niveaux :

1	Espèce présentant un danger majeur	Mettre en œuvre des mesures passives et traiter le risque résiduel par des mesures actives toutes l'année.
2	Espèce présentant un danger moyen	Mettre en œuvre des mesures passives et traiter le risque résiduel par des mesures actives selon les besoins périodiques
3	Espèce présentant un danger mineur	Mettre en œuvre des mesures passives et traiter l'éventuel risque résiduel par des mesures actives

1-Buse variable (*Buteo buteo*):

Danger majeur.

Description : la buse variable fait penser à un petit aigle aux ailes larges et à la queue arrondie. En vol ascendant, les bouts des ailes sont légèrement dirigés vers l'avant. Les deux sexes sont identiques. La femelle est légèrement plus grande que le mâle. Son cri d'appel est caractéristique.

Nourriture : elle capture les micromammifères des prairies et ajoute à ce régime : vers, insectes, reptiles petits oiseaux et ne dédaigne pas des charognes, tels que le cadavre d'autres oiseaux ou de mammifères.



CARACTERISTIQUES

Longueur : 50 cm
Envergure : 120 cm
Poids : environ 500 g à 1000 g

Statut de conservation en France : préoccupation mineure (informations ; conservation-nature.fr).

Statut de conservation en Europe : Classé LC, préoccupation mineure (informations ; conservation-nature.fr).

Mesures de protection :

Convention de Berne (Annexe 2)
Convention de Bonn (Annexe 2)
Convention de Washington (Annexe 2)
Oiseau protégé (Article 1)
Oiseau protégé (Article 5)
Règlement communautaire CITES (Annexe A)

Aéroport Limoges : Cette espèce peut être observée tout les jours de l'année. Sa population fluctue suivant les saisons passant de 3 à 8/9 individus.

	PERIL ANIMALIER	Page : 8/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

Espèce concernée par la demande de dérogation pour effarouchement et destruction.

2-Faucon crécerelle (*Falco Tinnunculus*) :

Danger majeur.

Description: le faucon crécerelle est un petit faucon aux ailes pointues et à la queue arrondie. Il vole souvent sur place. Le mâle a la tête grise, le dos roux moucheté de sombre, la queue grise avec une bande noire à l'extrémité. La femelle est rousse, avec le dos tacheté et la queue barrée de brun. Les jeunes sont comme la femelle mais plus rayés.

Nourriture: il capture surtout les petits mammifères. Il consomme aussi des insectes, des araignées, des escargots, des lézards qu'il chasse parfois sur le tarmac.



CARACTERISTIQUES

Longueur : 35 cm
Envergure : 75 cm
Poids : environ 200 g

Statut de conservation en France : préoccupation mineure.

Statut de conservation en Europe : Classé LC, préoccupation mineure.

Mesures de protection :

Convention de Berne (Annexe 2)
Convention de Bonn (Annexe 2)
Convention de Washington (Annexe 2)
Oiseau protégé (Article 1)
Oiseau protégé (Article 5)
Règlement communautaire CITES (Annexe A)

Aéroport Limoges : Cette espèce peut être observée tous les jours de l'année. Sa population est de trois couples sur la plateforme. Le danger provient surtout des petits de l'année.

Espèce concernée par la demande de dérogation pour

	PERIL ANIMALIER	Page : 9/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

effarouchement et destruction.

3-Milan noir (*Milvus Milvus*) :

Danger majeur.

Description : Ce rapace de taille moyenne a un plumage entièrement sombre, de longues ailes, une largeur régulière et une longue queue. Contrairement à la buse variable qui a une queue arrondie, il possède une queue triangulaire, un peu fourchue.

Nourriture : le milan noir se nourrit souvent de cadavres et de déchets. Selon les sites, parfois 70% de sa nourriture est composée de poissons morts.



CARACTERISTIQUES

Longueur : 58 cm
Envergure : 140 cm
Poids : environ 800 g

Statut de conservation en France : préoccupation mineure.

Statut de conservation en Europe : Classé VU, menacé.

Mesures de protection :

Convention de Berne (Annexe 2)

Convention de Bonn (Annexe 2)

Convention de Washington (Annexe 2)

Directive Oiseaux (Annexe 1)

Oiseau protégé (Article 1)

Oiseau protégé (Article 5)

Règlement communautaire CITES (Annexe A)

	PERIL ANIMALIER	Page : 10/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

Aéroport Limoges : Espèce essentiellement présente l'été et lors de la période migratoire.

Espèce concernée uniquement par la demande de dérogation pour effarouchement.

4-Choucas des tours (*corvus monedula*)

Danger majeur.

Description : de taille inférieure à la corneille noire, le choucas se caractérise par des joues et une nuque gris ardoise et un œil de couleur bleu-gris. Ce petit corvidé a une allure compacte en vol avec des ailes arrondies. Ses cris se font entendre de loin et permette son identification rapidement. Il est grégaire et peut aussi se mélanger avec des corneilles noires.

Nourriture : il est omnivore à tendance végétarienne. Son régime se compose de fruits, de graines, d'insectes, de vers, d'escargots et parfois d'œufs ou d'oisillons. Il peut également se servir dans les détritits laissés par l'homme si l'occasion se présente.



CARACTERISTIQUES

Longueur : 33 cm

Envergure : 70 cm

Poids : environ 250 g

Statut de conservation en France : préoccupation mineure.

Statut de conservation en Europe : Classé LC, préoccupation mineure.

Mesures de protection :

Directive Oiseaux (Annexe 2/2)

Oiseau protégé (Article 2)

Oiseau protégé (Article 5)

Aéroport Limoges : Cette espèce peut être observée tout les jours de l'année. Se mêlant souvent au vol des corneilles pour venir se nourrir ou manger sur la piste. Très distinctif de la corneille par son cri rèche et perçant.

	PERIL ANIMALIER	Page : 11/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

Espèce concernée par la demande de dérogation pour effarouchement et destruction.

5-Héron cendré (*Ardea cinerea*) :

Danger majeur.

Description : le héron cendré est facilement identifiable de par sa taille ses longues pattes et son long cou. Le dos et les ailes sont gris, le dessous blanchâtre, la tête et le cou gris avec une huppe noire. Les deux sexes sont identiques. Pendant le vol, son cou est en forme de « S » et les pattes sont allongées.

Nourriture : Le héron cendré se nourrit principalement de poissons, mais également de campagnols et d'insectes, quelques fois de reptiles, de vers, de mollusques et exceptionnellement de jeunes oiseaux.



CARACTERISTIQUES

Longueur : 90 cm
Envergure : 180 cm
Poids : environ 1 Kg

Statut de conservation en France : préoccupation mineure.

Statut de conservation en Europe : Classé LC, préoccupation mineure.

Mesures de protection :

Convention de Berne (Annexe 3)
Convention de Bonn (Accord AEWA)
Oiseau protégé (Article 1)
Oiseau protégé (Article 5)

	PERIL ANIMALIER	Page : 12/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

Aéroport Limoges : Espèce dont la présence est intermittente, suivant les saisons. Il peut y avoir certains jours jusqu'à 3 ou 4 individus dans la zone aéroportuaire.

Espèce concernée par la demande de dérogation pour effarouchement et destruction.

6-Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*) :

Danger majeur.

Description : la mouette rieuse est un oiseau aquatique blanc aux pattes et au bec rouge. En hiver le plumage de la tête est blanc avec une petite tache noire en arrière de l'œil. En été, la tête devient brun-chocolat. Les deux sexes sont identiques. Les jeunes aux ailes et aux dos tachetés de brun acquièrent le plumage adulte vers deux ans.

Nourriture : elle est omnivore et consomme des proies animales comme des lombrics, des mollusques, des batraciens des poissons, des œufs En hiver, elle profite des décharges d'ordures.



CARACTERISTIQUES

Longueur : 35 cm

Envergure : 105 cm

Poids : environ 280 g

Statut de conservation en France : préoccupation mineure.

Statut de conservation en Europe : Classé LC, préoccupation mineure.

Mesures de protection :

Convention de Berne (Annexe 3)

Convention de Bonn (Accord AEWA)

Directive Oiseaux (Annexe 2/2)

Oiseau protégé (Article 1)

Oiseau protégé (Article 2)

	PERIL ANIMALIER	Page : 13/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

Oiseau protégé (Article 5)

Aéroport Limoges : Espèce présente lors de mauvais temps sur la cote atlantique.

Espèce concernée par la demande de dérogation pour effarouchement et destruction.

7-Goéland Leucophée (*Larus Michahellis*) :

Danger majeur.

Description : le goéland leucophée a une allure robuste, une forte poitrine et de longues pattes jaune-orangé. Sa tête est blanche avec un bec court et épais, jaune orangé vif et une tache rouge. L'œil est jaune avec un cercle orbital rouge. Le plumage du dos est gris moyen avec du noir tacheté de blanc au bout des ailes. Les deux sexes sont identiques. Les jeunes présentent des taches brunâtres pendant les 4 premières semaines de leur vie.

Nourriture : s'il est principalement consommateur de poissons, il pille également les couvées d'autres oiseaux, consommant œufs et oisillons. De plus, omnivore, il ne dédaigne pas les décharges et les poubelles.



CARACTERISTIQUES

Longueur : 62 cm
Envergure : 140 cm
Poids : environs 1 Kg

Statut de conservation en France : presque menacé.

Mesures de protection :

	PERIL ANIMALIER	Page : 14/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

Convention de Berne (Annexe 3)
Oiseau protégé (Article 5)

Aéroport Limoges : Espèce souvent présente lors de mauvais temps sur la côte atlantique.

Espèce concernée par la demande de dérogation pour effarouchement et destruction.

8-Grue cendrée (*Grus Grus*) :

Danger majeur.

Description : la grue cendrée est facilement identifiable par sa grande taille, son plumage gris ardoisé et ses teintes bleuâtres sur les rémiges. Les longues pattes sont noires. Une tache blanche s'étend du bord des yeux jusqu'à l'arrière du cou. Les deux sexes sont identiques. En vol le cou est tendu.

Nourriture : omnivore, la grue cendrée se nourrit d'avantage de végétaux pendant l'hiver.



CARACTERISTIQUES

Longueur : 120 cm
Envergure : 200 à 230 cm
Poids : environs 4 à 7 Kg

Statut de conservation en France : préoccupation mineure.

Statut de conservation en Europe : Classé LC, préoccupation mineure.

	PERIL ANIMALIER	Page : 15/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

Mesures de protection :

Convention de Berne (Annexe 2)
Convention de Bonn (Accord AEWA)
Convention de Bonn (Annexe 2)
Convention de Washington (Annexe 2)
Directive Oiseaux (Annexe 1)
Oiseau protégé (Article 1)
Oiseau protégé (Article 5)
Règlement communautaire CITES (Annexe A)

Aéroport Limoges : Régulièrement présente lors de la période migratoire. Elles s'arrêtent pour se reposer et se nourrir sur la piste en herbe.

Espèce concernée uniquement par la demande de dérogation pour effarouchement.

9-Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) :

Danger majeur.

Description : la cigogne blanche est facilement remarquable de par sa grande taille, ses longues pattes et son long cou. Ce grand échassier est blanc avec les ailes noires. Son bec et ses pattes sont rouges chez l'adulte. Les deux sexes sont identiques. En vol le cou est tendu.

Nourriture : elle se nourrit principalement de micromammifères, de vers et de batraciens qu'elle trouve dans les prairies.



CARACTERISTIQUES

Longueur : 102 cm
Envergure : environ 190 cm
Poids : environs 3.2 Kg

Statut de conservation en France : En danger critique d'extinction.

Statut de conservation en Europe : Préoccupation mineure.

	PERIL ANIMALIER	Page : 16/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

Mesures de protection :

- Convention de Berne (Annexe 2)
- Convention de Bonn (Annexe 2)
- Convention de Bonn (Accord AEWA)
- Directive Oiseaux (Annexe 1)
- Oiseau protégé (Article 1)
- Oiseau protégé (Article 5)

Aéroport Limoges : Régulièrement présente lors de la période migratoire. Elles s'arrêtent pour se reposer et se nourrir sur la piste en herbe.

Espèce concernée uniquement par la demande de dérogation pour effarouchement.

VI- Les moyens mis à dispositions pour le PP

Moyens à dispositions	Caractéristiques	Remarques
<p>PRESSIION HUMAINE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Grande efficacité - Mise œuvre facile 	
<p>GENERATEUR DE BRUITS EMBARQUE (sterela)</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Cris de détresses - Bruitages synthétiques - Moyen pouvant être complété par des fusées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Attention à l'accoutumance

<p>FUSEES SIFFLANTES, CREPITANTES ET DETONNANTES</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Portée de 50 à 70 mètres - Sifflement, crépitements et détonation. - Trainée visuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Propulsées par un revolver 9 mm. - Attention trajectoire hasardeuse. - Utiliser des protections auditives.
<p>FUSEES DETONNANTES CAPA</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Portée jusqu'à 400 mètres. - Vol en silence. - Détonation de 140 dB. - Détonation au sol ou en l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Attention trajectoire très sensible au vent
<p>FUSIL DE CHASSE CAL 12</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartouches à plomb. - Peut servir à effaroucher ou à prélever. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisé uniquement par les détenteurs du permis de chasse en cours de validité pour effectuer des prélèvements. - Arme à feu donc c'est un danger potentiel.
	<p>- Laser équipé d'un point rouge</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisé lorsque le temps est couvert, les jours de brouillard et le soir. - D'une grande portée, il est utilisé pour l'effarouchement. - Il peut également être dangereux du fait de la longue portée du faisceau.

Lorsque la pression humaine, les générateurs de bruits et les fusées sont utilisés sans résultat, la mise en œuvre du fusil peut, le cas échéant, être la dernière solution.

Tous ces moyens peuvent être également combinés entre eux.

Exemple : générateur de bruits + fusées crépitantes.

	PERIL ANIMALIER	Page : 18/19
	Dossier de demande de dérogation d'effarouchement et de prélèvement d'espèce protégées	15/01/20

Annexe 1

VIII- Formation des agent PPA

Pour répondre à l'article 16 de l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes, les agents PPA ont tous reçus une formation initiale, une formation locale et reçoivent tous les 3 ans des actions d'entretiens et de perfectionnement des connaissances.

Annexe 6

IX - Cerfa n° 13 616 *01

Annexe 2

X - Modalités d'élaboration des comptes rendus d'opérations

Afin de répondre au point I du cerfa n°13 616*01, un bilan annuel sera établi. Un exemplaire servira pour les statistiques du service PPA et un autre sera transmis à la DREAL et à la DDT. Un point pourra être fait pour envisager des améliorations et mettre en avant des difficultés éventuellement rencontrés.



PERIL ANIMALIER

Dossier de demande de dérogation
d'effarouchement et de prélèvement
d'espèce protégées

Page : 19/19

15/01/20